

Le Tétarot

la page municipale de Colondannes n°11



Rétrospective du 1er semestre au fil des mois:

Manifestations, travaux et investissements, communauté de commune, compte de gestion et compte administratif 2016...



Juillet 2017



Le Tétarot

Le mot du Maire



Bonjour à toutes et à tous,

Après les élections présidentielles et législatives qui ont pris beaucoup de place dans l'actualité dernièrement, je suis contente de vous retrouver pour ce numéro de saison « le Tétarot n°11 ».

Nous allons poursuivre ensemble sur les sujets d'actualité de notre commune au fil des mois:

comptes de gestion et administratif 2016 ainsi que le budget 2017, les prises de compétences de notre nouvelle Communauté de communes, mais aussi les organismes soutenus par votre conseil municipal, et bien sûr les travaux ainsi que d'autres sujets que vous pourrez découvrir dans ce bulletin.

Notre vie locale est pleine de rebondissements divers et variés, que je m'empresse de vous décrire dans les articles qui vont venir. Mon conseil municipal et moi-même sommes fiers de constater que les projets décidés l'année dernière se sont concrétisés cette année, comme les travaux de réhabilitation du logement n°42 Grande Rue, les travaux de voirie rue de la mairie, route des Reclous et bien d'autres encore.

Nous projetons de compléter la liste de nos circuits déjà existants sur notre commune, en rajoutant un petit nouveau, qui permettrait de faire renaître des patrimoines oubliés avec le temps.

Je tiens à souligner le soutien profond que j'ai pour les familles attristées par la perte d'êtres chers, que ce soit dans notre environnement proche ou suite aux attentats que nous subissons ces derniers temps. En gardant à l'esprit une pensée de solidarité pour toutes ces personnes, je vous laisse découvrir ce numéro rempli de soleil avec ses couleurs d'été, ainsi que ses articles et ses divertissements de saisons.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter bonne lecture, mais aussi un très bel été.

Votre Maire

Valérie Caboche



Le Tétarot

*** JANVIER ***

Logement n°42 Grande Rue:

Après le nettoyage du terrain à l'arrière du logement par l'entreprise Priant, et la notification des marchés aux entreprises, les travaux ont pu débuter comme prévu dès janvier cette année. Un arrêté de circulation a été pris pour toute la durée du chantier, afin de prendre les précautions nécessaires à la sécurité des piétons et des automobilistes.



Les travaux de démolition ont ouvert le chantier. Les anciennes menuiseries ont été supprimées, les pans de murs qui se décollaient ont été retirés, les poutres pourries du plafond ont été remplacées, une épuration considérable a été effectuée, afin de poursuivre la rénovation du bâtiment dans de bonnes conditions.



L'entreprise Martinet d'Azéables est venu pour la toiture. Tout était à refaire: entretoises, liteau, chevrons... Grâce à la coopération des habitants voisins, un échafaudage a pu être installé sur le terrain d'à côté afin de pouvoir accéder à toutes les parties de la toiture. Les travaux se poursuivent sur un rythme motivé, ce qui permet au chantier de laisser apparaître plus clairement le logement souhaité.





Le Tétarot

Les dépenses relatives à l'alimentation en eau potable au 1er semestre 2017, s'élève à 12 184€ TTC, dont 9 271€ de travaux sur le réseau et 2 913€ pour le suivi agronomique de la protection des captages.



Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).

☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.

☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.

☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente des travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

MAIRIE DE COLONDANNES

Tel. 05 55 89 00 36

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution : **COLONDANNES BOURG**
Gestionnaire du réseau : MAIRIE DE COLONDANNES
Exploitant du réseau : MAIRIE DE COLONDANNES

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : **COLONDANNES**

...Quelle qualité en : 2016 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs	Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations
Nombre de mesures : 5 % de conformité : 100 %	Nombre de mesures : 5 % de conformité : 60 %

Qualité chimique

Turbidité	pH
Caractérise la limpidité de l'eau (Maximum autorisé 2 unités NFU)	Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)
Nombre de mesures : 5 Valeur maximale atteinte : 0,7 NFU % de conformité : 100 %	Nombre de mesures : 5 Valeur minimale atteinte : 5,7 % de conformité : 0 %
Nitrates	Dureté
(maximum autorisé 50 mg/L)	(Une eau dure est une eau calcaire)
Nombre de mesures : 5 Valeur minimale atteinte : 18 mg/L Valeur maximale atteinte : 29 mg/L % de conformité : 100 %	Nombre de mesures : 2 Valeur moyenne : 2,6 °F Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1	Nombre de mesures : 125
Valeur maximale atteinte : 0,011 µg/L	Nombre de non-conformités : 0

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1	Nombre de mesures : 1
Valeur maximale atteinte : 0 µg/L	Nombre de non-conformités : 0

Conclusion sanitaire

Qualité bactériologique insuffisante nécessitant la mise en place d'un système pérenne de désinfection.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.



Le Tétarot

*** FEVRIER ***

Réfection des trottoirs de la mairie:

Afin d'améliorer l'accessibilité de la mairie, des travaux de réfection des trottoirs ont été entrepris en février 2017.

EVOLIS 23 a été retenu pour son offre la plus avantageuse.

Le devis signé s'élève à un montant de 7 400€ HT.



*** MARS ***

Compte de gestion 2016:

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion du trésorier pour l'exercice 2016 qui n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratifs:

Le conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël Maridet, donne acte de la présentation des comptes administratifs du budget principal et du CCAS et décide de l'affectation des résultats qui seront reportés au budget 2017. Il rappelle que compte tenu de la dissolution du CCAS au 31 décembre 2016, il revient au conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif du CCAS. Son résultat de fonctionnement s'élevant à 1 117.68€ sera reporté en excédent de fonctionnement au budget principal 2017 de la commune.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		390 596,74	39 986,71		39 986,71	390 596,74
Opérations de l'exercice	202 419,69	256 682,50	153 550,68	153 847,78	355 970,37	410 530,28
TOTAUX	202 419,69	647 279,24	193 537,39	153 847,78	395 957,08	801 127,02
Résultats de clôture		444 859,55	39 689,61			405 169,94
Restes à réaliser			52 657,02		52 657,02	
TOTAUX CUMULES	202 419,69	647 279,24	246 194,41	153 847,78	448 614,10	801 127,02
RESULTATS DEFINITIFS		444 859,55	92 346,63			352 512,92

ComCom : Modification des statuts pour prise de compétence « développement d'un projet de santé pour les nouveaux équipements »:

Madame le maire porte à la connaissance du conseil municipal la délibération de l'assemblée délibérante de la communauté de communes « Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent / Grand-Bourg » en date du 06 février 2017, décidant de modifier les statuts par adjonction de la compétence facultative « Développement d'un projet de santé pour les nouveaux équipements » dans le cadre de la compétence Affaires Sociales.

Après avoir pris connaissance des motivations de cette décision détaillée dans la note de présentation, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent/Grand-Bourg par adjonction de la compétence facultative « Développement d'un projet de santé pour les nouveaux équipements ».



Le Tétarot

*** MARS ***

**Carte d'identité
et passeport
Ce qui change en 2017**






**A compter
du 15 mars 2017**

Nouvelles procédures de dépôt des cartes nationales d'identité:

Selon la circulaire inter-préfectorale du 27 février 2017, dans tous les départements de la région Nouvelle-Aquitaine, les demandes de cartes nationales d'identité seront désormais traitées selon les mêmes modalités que celles antérieurement adoptées pour les passeports.

Elles seront enregistrées à l'aide de l'application nationale « titres électroniques sécurisés » (TES) sur la base d'un dépôt dans les seules mairies dotées d'un dispositif de recueil dont la préfecture nous a adressé la liste:

-Ahun; Aubusson; Auzances; Bonnat; Bourgneuf; Boussac; Chambon-sur-Voueize; Crocq; Gentioux-Pigerolles; Guéret et la Souterraine.

Les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports sont désormais déposées auprès des mairies des communes équipées d'un dispositif de recueil quelle que soit la commune de résidence du demandeur.

Motions de soutien du conseil municipal:



Parmi les motions de soutien, la commune a défendu le guichet de la gare de St Sébastien et souhaité le retrait de la SNCF de la maison de Services Au Public (MSAP), en demandant l'ouverture du guichet de la gare tous les jours de 13h15 à 18h45, ainsi que l'ouverture d'une concertation sur les horaires des guichets, mais aussi la grille des dessertes du 1er juillet 2017.

Le conseil municipal a soutenu également les enseignants et les parents d'élèves pour la défense des écoles rurales, en demandant au Ministère de l'Education Nationale et au Recteur de l'Académie de Limoges d'attribuer à la Creuse les postes nécessaires pour pallier les problèmes de remplacement mais aussi pour améliorer l'offre scolaire sur le département, pour maintenir et développer nos écoles rurales, pour la réhabilitation de RASED complets opérants prenant en charge la difficulté scolaire.





Le Tétarot

*** MARS ***

Modification des limites communales:

A la réunion du 14 mars 2017, madame le Maire rappelle les délibérations du 29/04/2009 et du 09/04/2010 relatives à une précédente demande de modification des limites communales émanant de Monsieur le Maire de St Léger Bridereix.

Elle retrace l'historique de ce dossier et fait part au conseil municipal du souhait de la commune de Saint Léger Bridereix de relancer cette procédure.

Elle donne lecture du courrier de Monsieur le Maire de St Léger Bridereix et de la délibération prise par son conseil municipal le 14 octobre 2016.

Elle porte également à la connaissance du conseil municipal, la lettre de Monsieur le Préfet en date du 13 février 2017 rappelant la réglementation en la matière et demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande de modification des limites communales.

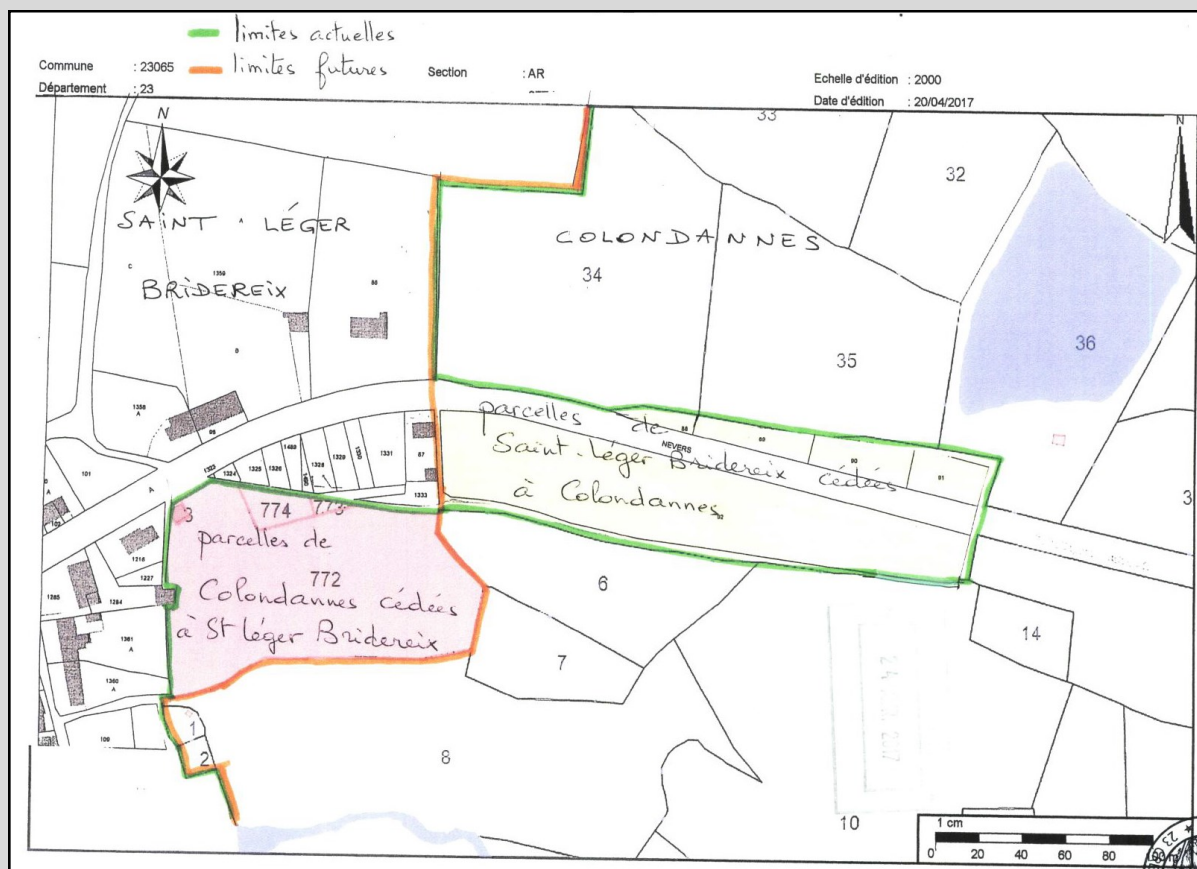
Le conseil municipal en délibère et fixe les conditions propices à un accord ;

Afin que la superficie de la commune se trouve le moins possible affectée par cette modification, il demande qu'un échange de terrains soit réalisé entre les deux communes selon le plan annexé à cette délibération.

En cas de demande de construction sur la commune de COLONDANNES en limite de SAINT LEGER BRIDEREIX, le conseil demande que la commune de SAINT LEGER BRIDEREIX s'engage à fournir l'eau aux terrains concernés par ces demandes jusqu'à une distance de 250 m de la limite communale, étant entendu que la commune de COLONDANNES prendra en charge le financement des travaux d'extension du réseau d'eau.

Le conseil municipal souhaite que les terrains échangés puissent bénéficier de l'accès aux réseaux et demande qu'une convention entre les deux communes soit rédigée en ce sens

Sous réserve de l'accord de la commune de SAINT LEGER BRIDEREIX sur ces demandes, le conseil municipal de COLONDANNES donne un accord de principe sur la modification des limites communales.





Le Tétarot

*** MARS ***

REPONSE OBTENUE SUITE A LA PETITION CONTRE LES COMPTEURS LINKY

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Mairie de COLONDANNES
Madame Valérie CABOCHE
7, Rue de la Mairie

V/Réf. : Votre courrier avec AR du 02 mars 2017

23800 COLONDANNES

Objet : Compteur communicant Linky

Guéret le 14 mars 2017

Madame le Maire,

Vous nous avez adressé un courrier le 02 mars concernant la pose du compteur communicant.

Je ne peux rester indifférent aux difficultés que certains de vos administrés ont porté à votre connaissance concernant le déploiement des compteurs communicants communicant. En tant que représentant d'Enedis, je me dois d'avoir vis-à-vis de vous un discours responsable, transparent et ouvert.

Vous le savez, en application de la décision des pouvoirs publics, Enedis remplace depuis décembre 2015 les compteurs d'électricité par le nouveau compteur communicant sur tout le territoire. Ce projet majeur dans le cadre de la loi sur la transition énergétique se poursuivra jusqu'en 2021.

Plus de 3 Millions de compteurs sont actuellement en fonctionnement et amènent au quotidien davantage de confort et de tranquillité aux consommateurs qui en bénéficient déjà, car la plupart de leurs demandes peuvent aujourd'hui être traitées très rapidement, sans prise de rendez-vous et à un coût inférieur.

Pour votre commune ou votre EPCI, les données issues des compteurs constituent un véritable atout et vous permettront par exemple de disposer d'indicateurs de qualité pour contribuer à l'élaboration des documents stratégiques, tels que le Plan Climat Air Energie Territorial ou encore certains documents d'urbanisme.

Ce compteur participera concrètement à la protection de l'environnement. Chaque foyer pourra visualiser de façon simple et pratique sa consommation d'énergie et ainsi mieux la comprendre pour mieux la maîtriser. Plus de 300 000 producteurs d'énergies renouvelables comptent également sur nous et sur ce compteur pour faciliter leur intégration sur le réseau de distribution.

L'ensemble de nos clients recevront un courrier entre 30 et 45 jours avant la date de remplacement du compteur afin d'organiser au mieux cette opération.

Vous trouverez joint à ce courrier des fiches informatives reprenant les principales questions et des éléments d'éclairage associés.

Votre Interlocuteur Privilégié et moi-même, restons bien entendu à votre disposition pour une intervention lors d'un conseil municipal ou d'une réunion de bureau afin de répondre aux interrogations des élus.

Je vous prie d'agréer Madame le Maire mes sincères salutations.

Frédéric Saint-Paul
Directeur Territorial Enedis

*Une pétition déposée
à la mairie a permis aux personnes
opposées à l'installation des compteurs
LINKY de se faire connaître.*

*Une lettre en recommandée avec AR
a été transmise le 02 mars 2017 au Di-
recteur Territorial ENEDIS de la
Creuse à Guéret, avec les signatures des
opposants à ce projet d'installation.*



Le Tétarot

*** MARS ***

« Le Poinçonnet-Limoges Métropole »

Comme l'année dernière, l'association « Tour du Limousin Organisation » a organisé la course cycliste « Le Poinçonnet-Limoges métropole ».

Le samedi 11 mars 2017, l'itinéraire de la course avec un passage dans notre commune, aura été quasiment identique à celui de l'an dernier sauf sur le final à partir de St Sylvestre, avec une arrivée devant le nouveau vélodrome « Raymond Poulidor » de Bonnac la Côte. La municipalité remercie vivement les signaleurs pour leur contribution à la sécurité de la tous.



*** AVRIL ***

Bourse aux vêtements:

Le dimanche 30 avril, l'association des « Tétarots Animation » a organisé une bourse aux vêtements à la salle des loisirs sur la journée entière.

Une buvette ainsi qu'un repas pour le midi étaient proposés, pour celles et ceux qui souhaitent profiter plus longtemps de ce moment de convivialité.



Vote des taux fiscaux:

Le code général des Impôts prévoit que les conseillers municipaux votent chaque année les taux fiscaux: taxes foncières (bâti et non-bâti) et taxe d'habitation.

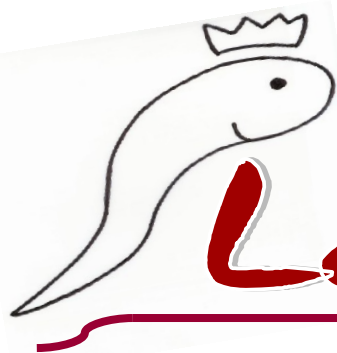
A Colondannes, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter la pression fiscale en 2017 et de maintenir les ressources à taux constants.

Ils ont fixé les taux fiscaux pour 2017:

- Taxe d'Habitation : 6.33%
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 7.58%
- Taxe Foncière sur les propriétés non-bâties : 54.60%



Le conseil municipal, lors de la réunion du 11 avril 2017, a voté à l'unanimité des membres présents, le budget 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 600 394.00€ en section de fonctionnement et à 535 301.00€ en section d'investissement.



Le Tétarot

*** AVRIL ***

La Compagnie TAÏKO

Le 15 avril 2017, notre commune a eu le plaisir de recevoir dans la salle des loisirs: La Compagnie TAÏKO, pour une représentation intitulée « Le nez rouge ou l'illusion cosmique ».

Cette année, le spectacle était réservé au jeune public de 2 à 7 ans.

Quand le nez rouge du clown décide de se promener sans son clown, le monde entier marche sur la tête! Un vieux monsieur oublie ses rhumatismes et danse les claquettes, la poule se prend pour un œuf, le lutteur japonais devient plus léger qu'une plume, et l'univers tout entier se transforme en manège sur un air de bossa nova...

Une petite mélodie du bonheur faite de dérision, d'humour et de légèreté.

Conception, réalisation et interprétation: Daniel Violette

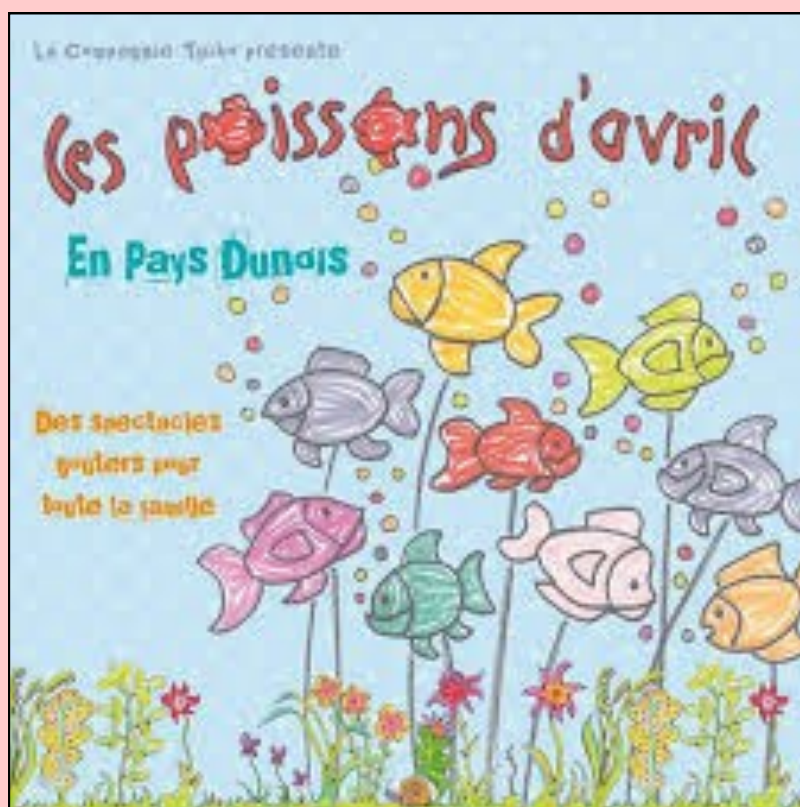
Mise en scène: Isabelle Violette



.... Souvenir

..Spectacle avril 2016:

Voyage en percussions





Le Tétarot

*** AVRIL ***



ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Motion du SDEC face à ENEDIS :

Le conseil municipal de Colondannes a souhaité soutenir le Syndicat Départemental des Energies de la Creuse même s'il considère que le temps de coupure d'électricité par an et par abonné s'est nettement amélioré ces dernières années pour atteindre 69 minutes en 2015, soit la moyenne nationale.

Il considère également que cette amélioration est certes liée, en partie, aux travaux réalisés sur la H.T.A. par ENEDIS et sur la Basse tension par le SDEC, mais surtout à l'absence d'incidents climatiques majeurs (givre, neige collante, tempête)

comme le souligne le SDEC, La tempête ZEUS du 6 mars 2017 a conforté la position du SDEC et démontré la fragilité des réseaux,

plus d'un quart de la population creusoise s'est trouvée privée d'électricité, dont une partie pendant 5 jours, ce qui démontre aussi l'insuffisance de la Force d'Intervention d'Urgence d'ENEDIS en cas de difficulté majeure,

Le conseil municipal soutien la dénonciation de la diminution des crédits d'investissement (hors installation des compteurs LINKY) sur la Creuse depuis le changement de Président du Directoire d'ENEDIS,

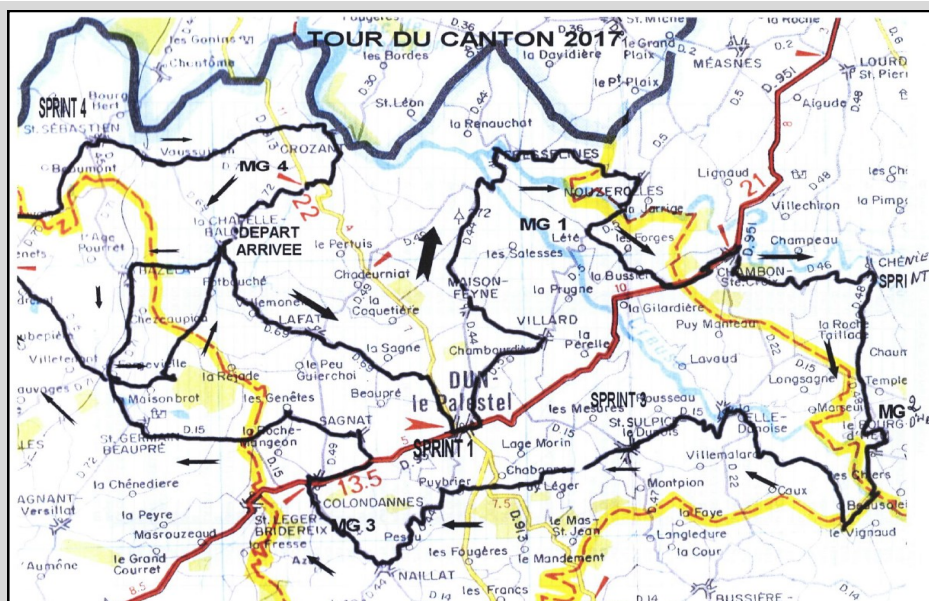
Il demande qu'une analyse portant sur la qualité des réseaux soit rapidement faite pour chaque partie du territoire creusois, en lien avec les services du SDEC.

Qu'un nouveau plan d'enfouissement des réseaux soit développé sur le département, lequel pourrait porter sur une centaine de kilomètres par an pendant cinq ans, afin d'améliorer la sécurisation de la distribution de l'électricité, notamment dans les bourgs qui concentrent une activité économique importante sur leur territoire d'influence.



Course cycliste: « Le Tour du canton du Pays Dunois » :

La course du « Tour du canton du Pays Dunois » organisée par l'Association « ANC DUN LE PALESTEL », présidée par Mr Baraille Jean-Marie, a eu lieu le mercredi 5 avril 2017, au départ de la Chapelle Baloue. La municipalité remercie chaleureusement les signaleurs.





Le Tétarot

*** AVRIL ***

Réhabilitation du logement au n° 42 Grande rue, ...suite des travaux...

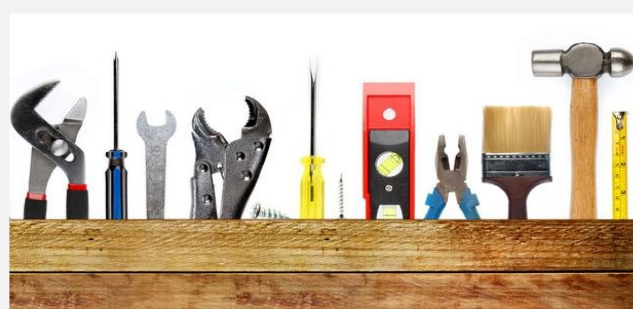
Les travaux du logement n°42 Grande rue avancent à grands pas.



Nous pouvons constater sur la photo ci-contre, la mise en place du plancher de l'étage.

Les menuiseries extérieures ont été changées, les encadrements de porte intérieure ont été rénovés.

Aux réunions hebdomadaires, le choix des coloris des pièces et des meubles devient le sujet principal.





Le Tétarot

MAI

Geofit

Conventions avec Geofit pour Enedis:

A la suite d'une réunion avec les représentants d'Enedis et Geofit, chargés de l'étude du dossier, des travaux sont envisagés sur la propriété communale, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Ils consistent à installer deux postes de transformation, l'un (15 m²) sur une partie de la parcelle AN 107 et l'autre (25 m²) sur une partie de la parcelle AO 63 et à établir, à demeure, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 200m sur les parcelles AO 13 et AO 23.

Le conseil municipal signe trois conventions fixant les modalités de mise à disposition de ces portions de terrain.

ComCom: modification des statuts pour nouveau nom: Suite à la délibération de l'assemblée délibérante de la communauté de commune « Pays Dunois, Pays Sostranien et Bénévent/Grand-Bourg » en date du 20 mars 2017, décidant de remplacer la dénomination provisoire de la communauté de communes, les conseillers municipaux se sont prononcés lors de la réunion du conseil le 3 mai 2017. Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal, accepte que la communauté de communes soit dénommée « Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse » en remplacement du nom provisoire Communauté de communes « Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent/Grand Bourg »

RIFSEEP: Un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique est mis en place pour les agents administratifs.

Suite à l'avis favorable du Comité Technique en date du 4 mai 2017, le conseil municipal détermine les critères d'attribution pour une application à partir du 1er juillet 2017.

Course cycliste

« Tour du Pays Sostranien Ouest Creuse »:

La course du « Tour du Pays Sostranien Ouest Creuse » organisée par le Vélo Club La Souterraine, présidée par Mr Torillon Jacky est passé sur notre commune le 21 mai 2017.

- samedi 20 mai 2017, de 12h30 à 18h30: course en ligne départ/arrivée: St Priest la Feuille
- Dimanche 21 mai 2017, de 7h30 à 12h00: course contre la montre départ: St Priest la Plaine, arrivée: Naillat



Le 8 mai 2017: Message du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants concernant la



cérémonie de commémoration du 72ème anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale du lundi 8 mai 2017, présidée par madame Le Maire Valérie Caboche.

Travaux réfection toiture de la mairie: Grâce à la subvention de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, la commune a pu entreprendre la réparation de la toiture des bâtiments de la mairie. Les travaux totalisent un montant de 21 064.40€ HT, dont 10 532.20€ attribué au titre de la DETR 2017, soit 50%, restant à la charge de la commune.



A la réception de l'arrêté de Mr le Préfet, le chantier a débuté le 22 mai 2017. Les conditions climatiques étant favorables à cette intervention, le chantier dura 1 mois environ.



Le Tétarot

Réhabilitation du logement au n° 42 Grande rue, ...suite des travaux...

Depuis le mois d'avril, les travaux ont bien progressés. On peut apercevoir les menuiseries blanches, qui permettent de laisser entrer un maximum de luminosité.

L'étage est désormais accessible.





Le Tétarot

MAI



Association Tétarots Animation: Brocante du jardin:

Après un résultat positif de la bourse aux vêtements d'avril, l'association des « Tétarots Animation » a souhaité proposer un nouvel évènement de saison: la brocante du jardin. Pour les mordus de plantations, divers produits étaient proposés, plants de tomates, courgettes, mais aussi arbustes divers...etc.

Les visiteurs ont pu apprécier également des produits du terroir, qui étaient généreusement présentés sous un soleil de plomb, présent lui aussi à cette journée conviviale.

juin

Association entente cordiale: Exposition peintures et de broderies

Une exposition de tableaux de peintures réalisées par l'atelier du mercredi de Mme Marie-Thérèse Lenga, ainsi que des broderies médiévales créées par l'entente cordiale, était proposée à la salle des loisirs le dimanche 18 juin 2017 sur toute la journée.

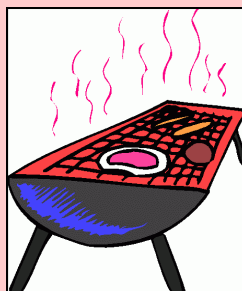


juillet

Comité des fêtes: Barbecue

Un barbecue était proposé par le comité des fêtes de Colondannes le 8 juillet 2017.

Il s'est déroulé à la salle des loisirs, suivi d'un bal gratuit à partir de 22h.



Menu proposé:

Kir
Buffet d'entrée
Grillades au feu de bois
Fromages
Tarte au fruits
Café



Auberge du Prieuré

Déjà 1 an !! Le 29 juillet 2017, l'Auberge du prieuré fêtera ses 1 an d'ouverture.

Vanessa Gaubusseau et son mari, vous accueillent tous les midis de la semaine pour vous proposer les menus ouvriers, mais aussi les weekends avec des menus traditionnels et généreux.



Le Tétarot



Programmes de septembre à décembre 2017

dimanche 17 septembre 2017

3^{eme} VIDE-GRENIER

Organisé par l'association « Multi-loisirs »

Toute la journée à Colondannes:

- route de Naillat, parking salle des Loisirs de Colondannes
- Exposition diverse, Animations, buvette, sandwichs, frites, crêpes sur place... etc

Renseignements et inscriptions :
06 98 23 41 08 ou 05 55 89 82 56



en septembre 2017

ATELIER PEINTURE

L'atelier peinture reprendra fin septembre 2017.

Il sera proposé les mercredis de 14h à 17h à la salle des loisirs, par Mme Lengua Marie-Thérèse.

Renseignements et inscriptions:
05 55 89 14 61.



dimanche 17 décembre 2017

MARCHE DE NOËL

Comme l'an passé, l'association « Tétarots Animation » organise son 2^{eme} marché de Noël.

Toute la journée, à la salle des loisirs de Colondannes.

Il vous sera proposé une exposition de stands au thème de Noël, des idées cadeaux ainsi qu'une buvette et restauration sur place.

Renseignements et inscriptions: 06 63 17 08 73.





Le Tétarot

En route vers un territoire
Zéro Déchet Zéro Gaspillage



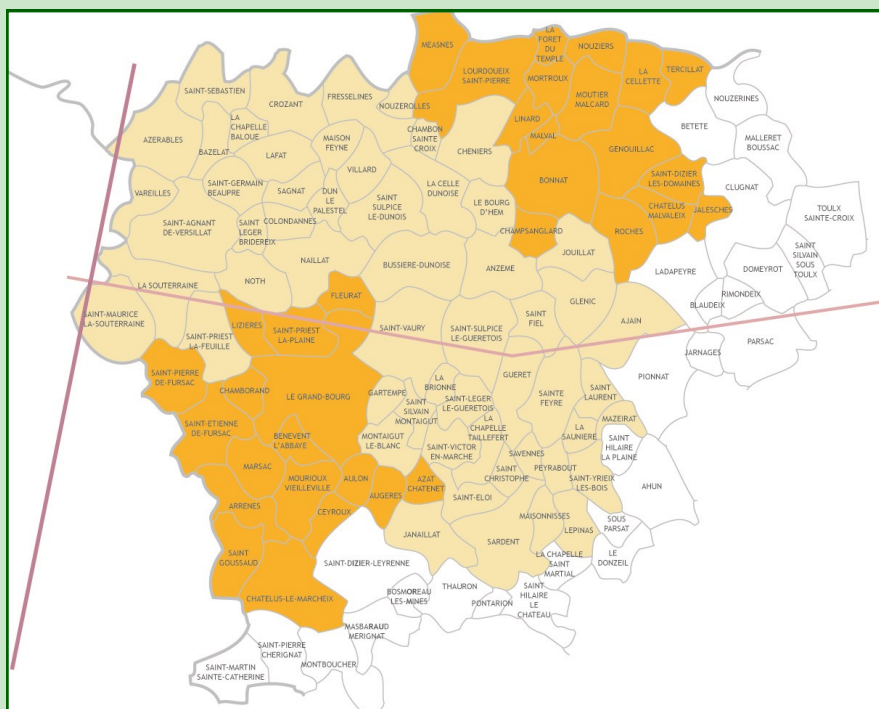
Le dossier

Top départ pour la Tarification Incitative ! Dès le 1er janvier 2018, la Tarification Incitative (TI) sera mise en place sur une partie du territoire d'Evolis 23. Aussi, dès le mois de juin 2017, le déploiement des moyens techniques et logistiques va commencer auprès des usagers concernés.

La mise en œuvre de la TI:

L'annonce a été faite début juillet 2016 : **un nouveau mode de financement** pour la gestion des déchets serait instauré sur une partie du territoire du syndicat... Le temps pour Evolis 23 de se mettre en ordre de bataille, et voilà le dispositif de Tarification Incitative prêt à être mis en place !

Le principe : lier le niveau de contribution à l'utilisation réelle du service. Ainsi, plus je suis vertueux et réduis ma production de déchets (moins j'utilise le service), plus ma contribution au service de collecte et de traitement des déchets sera réduite. **L'utilisateur devient alors responsable de sa gestion de déchets.**



La TEOMi débarque à Evolis 23 !

Les élus ont choisi de mettre en place une **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi)**. On reste donc sur le principe d'une taxe, mais qui comporte une part fixe basée sur le foncier bâti, et une part incitative basée sur le nombre de levées annuelles de bacs d'ordures ménagères, part sur laquelle les foyers vont pouvoir agir.

Seules les communes des territoires pilotes (Communautés de Communes de ex-Bénévent Grand Bourg et des Portes de la Creuse en Marche) sont concernées. Au total, 33 communes passeront à la TEOMi.

Geste Compostage

Donner un p'tit coup à boire... à votre composteur !

Pendant les périodes chaudes, il faut veiller à garder un taux d'humidité suffisant dans votre composteur pour favoriser la décomposition des matières fermentescibles que vous y déposez tous les jours. En effet, durant l'été, la vie à l'intérieur du composteur s'accélère, car l'activité des micro-organismes, bactéries et petits invertébrés s'intensifie. La température de son contenu augmente et peut atteindre à cette période 50 à 70°C selon le climat de la région. Aussi, il faut surveiller régulièrement l'humidité des matières, et en cas d'assèchement, l'arroser. Sinon les micro-organismes de votre composteur mourront de déshydratation...



Le Tétarot



Vite, réduisons notre production de déchets !

Malgré plusieurs années de sensibilisation des usagers aux gestes de réduction des déchets, aujourd'hui, encore plus de 50% du bac d'ordures ménagères du territoire d'Évolis 23 contient des déchets qui pourraient être recyclés et/ou valorisés. La preuve en image avec les résultats de la dernière caractérisation* du bac d'ordures ménagères réalisée en 2015.

Les secrets de votre bac ...

Peut-être ne le savez-vous pas, mais votre bac d'ordures ménagères regorge de matières qui ne sont pas que de simples ordures ménagères résiduelles**. Il s'agit de tout ce que l'utilisateur, par méconnaissance ou par choix, décide de mettre dans son bac, sans s'apercevoir que d'autres voies sont possibles pour de nombreux déchets. Explications en images...



Composition de la poubelle d'ordures ménagères d'Évolis 23
(selon des données en poids issues de la caractérisation réalisée en 2015)

► Dans l'avenir, avec l'extension des consignes de tri aux emballages plastiques autres que les bouteilles : les blisters, pots de yaourts, ... se recycleront (à partir de 2021). Soit 10% de déchets qui changeront alors de poubelle.

► Seuls 47% des déchets déposés dans le bac des ordures ménagères devraient s'y trouver

► 6% des déchets concernent le gaspillage alimentaire (emballages entamés ou non entamés à date de péremption proche)

Alors que faire ?

- Trier mieux et plus !
- Déposer ses déchets volumineux ou dangereux en déchèterie
- Composter ses biodéchets
- Déposer les déchets dans les filières de valorisation (textile, médicaments)
- Placer dans son frigo les produits à date de péremption plus proche devant
- Conserver ses aliments dans des récipients hermétiques, en respectant la chaîne du froid,...

Pour en savoir plus, contactez la
Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06 ou rendez-vous sur le site Internet
www.evolis23.fr

*analyse fine de la composition des déchets ménagers contenus dans le bac d'ordures ménagères (bac à couvercle marron), réalisée sur un gisement issu de plusieurs tournées de collecte des déchets du territoire d'Évolis 23 en octobre 2015.

**déchets ménagers ou assimilés qui ne peuvent plus être valorisés et/ou recyclés.





Le Tétarot

Tarifs des photocopies en mairie

Format A4: **0.20€**

Format A4 recto-verso et A3: **0.30€**

Format A3 recto-verso: **0.50€**

Location de la salle des loisirs

Gratuite pour les associations ayant au moins un membre habitant sur la commune

Associations extérieures: **100€**

Habitants de la commune: **100€**

Habitants extérieurs à la commune: **220€**

* *Location de vaisselle (par couvert):*

Associations de la commune: gratuit

Habitant de la commune: **0,50€**

Extérieur à la commune: **1,00€**

Caution : **500€**

* *Participation aux charges:*
0,40€ /kWh

* *Nettoyage de la salle:*

Le nettoyage de la salle peut être fait par les services municipaux pour un forfait de **80€**

* *Désistement*

En cas de désistement moins de 15 jours avant la date prévue, **30%** du prix de la location sera demandée.

L'état des lieux d'entrée est fait le vendredi entre 12h et 12h30 celui de la sortie le lundi entre 12h et 12h30.

Tarifs du cimetière

* *Concessions*

Le prix du mètre carré de terrain du cimetière communal concédé à titre de concession trentenaire s'élève à **51,00€**. Pour les concessions cinquante-annaires, le tarif est de **71,50 €** le m2.

* *Caveau communal*

Les montants d'occupation du caveau provisoire communal sont fixés à :



3 premiers mois: gratuit

De 3 à 6 mois: **25,00 €** par mois

Au-dessus de 6 mois: **51,00€** par mois

L'occupation de ce caveau provisoire est limitée à un an.

* *Columbarium*

Durées et tarifs d'attribution des cases :

15 ans : **714 €**

30 ans : **1224 €**

50 ans : **1734 €**

* *Dispersion des cendres*

La taxe de dispersion des cendres dans l'espace aménagé à cet effet dans le cimetière communal est de **41,00 €**

Tarifs de l'eau

Abonnement annuel : **100.00€**

Consommation:

- tarif été: 1.40€/m3

- tarif hiver: de 1 à 100m3 = 0.75€/m3

<100 m3 = 0.70€/m3





Le Tétarot



Un souvenir de notre commune...

Photo éditée vers 1930.
Route de la Souterraine en direction de Dun
le Palestel traversant le Bourg de
Colondannes.

Devant leur porte: Paulette et Jean Château
Devant la leur: Eugénie et Maxime Jeannoty
Plus à droite, on aperçoit: Nancy Vallet de-
vant sa maison.



MOTS CACHES

E	E	U	Q	E	T	S	A	P	E	S	E	C
T	S	S	N	O	N	G	U	R	B	E	L	A
T	I	T	O	C	I	R	B	A	R	L	L	N
E	O	S	E	L	L	E	R	I	A	L	E	N
U	B	N	R	T	A	L	R	U	B	I	B	E
G	M	E	T	T	O	I	R	G	U	T	A	B
I	A	S	I	S	A	C	T	H	R	R	E	
R	R	C	R	A	N	B	E	R	R	Y	I	R
R	F	E	E	P	S	E	R	U	M	M	G	
A	I	A	N	E	I	E	S	I	A	R	F	E
G	C	U	C	R	E	H	C	S	T	E	U	Q
N	R	H	E	S	A	L	E	S	S	A	H	C
P	E	C	S	E	L	L	I	E	S	O	R	G

- GARRIGUETTE
 - CANNEBERGE
 - GROSEILLES
 - CHASSELAS
 - MIRABELLE
 - CRANBERRY
 - FRAMBOISE
 - MYRTILLES
 - QUETSCHES
 - PASTÈQUE
 - AIRELLES
 - RHUBARBE
 - BRUGNONS
 - ABRICOT
- GRIOTTE
 - BURLAT
 - CASSIS
 - CERISE
- FRAISE
 - PRUNE
 - MURES
 - PECHE



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE:

Lundi9h à 12h
Mardi9h à 12h
Mercredi14h30 à 17h30
Jeudi14h30 à 17h30
Vendredi9h à 12h

Nous contacter:

tel et fax: 05.55.89.00.36
mairie.colondannes@wanadoo.fr

